

Compte rendu réunion

Séance du 18 décembre 2017



L'an deux mil dix-sept et le dix-huit décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué pour une réunion extraordinaire (*convocations expédiées le 12/12/2017*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire. *Affichage porte de la Mairie le 12/12/2017*

Présents : MM. GUILLAUME Alain - MORIN Daniel - ANDRE Philippe - LE MAINTTEC Christophe – SAGUET Emmanuelle – NOGUES Loïc – THOMÉ Valérie - COJEAN François – LE VERGE Stéphane - OLLITRAULT Michelle – Nolwenn CHEREL- Valérie LE CLEZIO

Absents excusés : Sandra SHEWARD
Daniel PETIOT donne pouvoir à LE CLEZIO Valérie

Absente non excusée : Mme Sylvie Quéméré

Secrétaire de séance : Mme SAGUET Emmanuelle

1/ Installation d'un nouveau membre du conseil municipal

Madame Ingrid GLOUX ayant démissionné du Conseil municipal, Mr le Maire a sollicité Mme Sabine GUICHETEAU, suivante dans la liste, qui a répondu ne pas vouloir y siéger. Mr Christian BAUCHET interrogé à son tour a également exprimé son refus de siéger. Mr le Maire a ensuite écrit à Mme Sylvie QUEMERE, qui suivait dans la liste, et lui a adressé la convocation pour notre réunion de ce soir. L'assemblée constate l'absence de Mme QUEMERE.

2/ Assainissement

A/ Appel d'offre du groupement de commandes organisé par Loudéac Communauté Bretagne Centre pour l'inspection du réseau de plus de 10 ans par caméra. Pour Saint Caradec et un linéaire de 7 137 ml, l'offre la mieux disant vient de la société ACT Diagnostic pour un montant de 13 971,60 Euros HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce marché et mandate Mr le Maire pour signer les pièces du marché.

B/ Par ailleurs, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de se joindre au groupement de commandes de Loudéac Communauté Bretagne Centre **pour l'inspection en nocturne du réseau, sur un linéaire de 2 000 m** en vue de repérer les infiltrations dues à la nappe, ainsi que le **contrôle des 161 branchements individuels** au réseau qui n'ont pas encore été réalisés.

Accord à l'unanimité, de l'assemblée délibérante et autorise Mr Le Maire à solliciter les demandes de subventions par le biais de LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE.

- Information sur les subventions à la mise aux normes des installations d'assainissements, individuels et collectifs : à l'instar de ce qui existe pour l'assainissement individuel, la population est informée que la remise aux normes de branchements au réseau d'assainissement collectif peut être subventionnée par l'Agence de l'eau

C/ Arrêté de déversement TDI et tarification.

Suite aux contacts avec TDI (réunion du Conseil Municipal du 05 Avril) et aux tests du mois de Juin, la société TDI a installé à ses frais l'équipement nécessaire au déversement de 3 citernes par semaine de ses effluents dans un silo tampon et à leur transfert dans notre station. Les prescriptions sur cet équipement et son utilisation ont été réalisées par la SATESE et scrupuleusement intégrées dans l'arrêté municipal qui va régir les modalités de déversement des effluents de TDI.

Le tarif proposé à l'approbation du Conseil Municipal est de 1,50 Euros par m³, payables tous les 2 mois. Accord à l'unanimité.

D/ Tarifs assainissement 2018.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de maintenir les tarifs pour 2018 soit :

Consommation : 1.13 €/m³

Abonnement : 28.20 €/semestre

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'adopter ces tarifs.

3/Voirie

- Point sur les travaux en cours et remise à jour du calendrier des travaux.
- Plateau carrefour Butte Sainte Anne : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis du Conseil Départemental relatif au marquage au sol suite enrobé RD2164 pour un montant de 1 192,32 euros HT.

4/ CIAS Loudéac Communauté :

Service d'aide et de soin à domicile : Mme Emmanuelle SAGUET, est désignée par l'assemblée délibérante pour être la référente communale au sein de ce service.

- CCAS :

* Bilan du Téléthon 2017 : 3 109.70 € ont été recdtés

* Repas annuel des personnes âgées : 104 personnes étaient présentes au repas, 27 colis ont été distribués et 8 personnes ont visitées en structure.

5/ Urbanisme

- **Demande d'une sortie de propriété par le domaine privé de la commune.** Mme ZOUGHDANI sollicite un droit d'utilisation de la voie goudronnée du terrain privé communal pour modifier la sécurité de sa sortie qui donne actuellement sur la rue nationale. Sous réserve de toujours laisser le passage libre sur la voie à la circulation et de ne pas y stationner, accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante qui autorise Mr Le Maire à signer la convention de servitude.

- **Délégation du Droit de Prémption Urbain à Loudéac Communauté Bretagne Centre**
Le conseil communautaire de Loudéac Communauté Bretagne Centre, réuni le 7 novembre 2017, a instauré un droit de préemption simple sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, opposable à compter du 23 novembre 2017.

Le champ d'application du droit de préemption excède cependant les compétences statutaires obligatoires, optionnelles et facultatives de l'intercommunalité. Il a donc paru utile au conseil communautaire de déléguer aux communes, chacune pour le territoire qui la concerne, l'exercice de ce droit de préemption simple sur les zones U et AU à vocation résidentielle, à l'exception des zones économiques UY, UZ et AUY. Cas particulier, les zones UYn ne sont pas soumises au droit de préemption.

Vu les articles L.5211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, Vu l'article L.211-1 et suivants et L.213-3 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération en date du 7 novembre 2017 du conseil communautaire de LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE relative au droit de préemption urbain,

Considérant que la commune a vocation à exercer le droit de préemption urbain dans les zones U et AU à vocation résidentielle.

Considérant l'intérêt pour la commune de ST Caradec d'être délégataire du droit de préemption urbain en vue d'assurer la maîtrise foncière de son territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter la délégation par LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE au profit de la commune de Saint-Caradec, de l'exercice du droit de préemption urbain dans les zones U et AU à vocation résidentielle, à l'exception des zones UY, UZ et AUy.

6/ NPP

- Résultats des appels d'offres pour la mission de Sécurité, Protection de la Santé (SPS) et le Contrôle Technique (CT) ainsi que pour l'étude de sol.

* **Missions S.P.S et C.T** : trois entreprises ont été consultées, deux ont répondu.

Après analyse des propositions, l'assemblée délibérante décide de retenir l'offre faite par DEKRA de Languieux au prix de : mission SPS = 3 436.50 €HT et mission C.T = 3 980 € HT.

* **Etude de sol** : deux offres sont parvenues en mairie, l'assemblée délibérante décide de retenir l'offre faite par SOLCAP de Trégueux au prix de 2 258 € HT.

7/ Questions diverses

- **Panne de chauffage à l'église.** Examen des devis. Deux devis sont présentés en séance. Les 2 artisans consultés n'ont pas travaillé sur les mêmes bases, E. JOSSELIN propose un changement du brûleur (devis total 20 460,68 euros HT) tandis que Groupe JM le conserve mais propose un débit d'air chaud de 10 000 m³/h au lieu de 8000 m³/h (devis total 17 922 Euros HT. Le conseil donne sa préférence au devis le moins cher mais demande à Mr Morin de recontacter les deux artisans afin de s'assurer notamment que l'installation soit réalisée avant le 15 Février 2018. Les travaux de peinture de la voûte de l'église doivent débiter la semaine suivante

- **Information sur un projet éolien.** Mr le Maire informe le conseil municipal de la visite de Mr Philippe, représentant le groupe VALECO, spécialiste en énergies renouvelables, pour un projet d'éoliennes aux confins de Guerlédan et de Saint Caradec, entre Kerglemance et Kerbardouille. Au vu des informations communiquées en séance, le Conseil Municipal donne un avis favorable AU GROUPE VALECO pour qu'il lance toutes les consultations et informations nécessaires à l'avancée de son projet.

- **Informations commerciales et économiques.** Mr le Maire informe les membres du conseil du rachat des bâtiments de la société Leroux, en liquidation, par une société de Plestan (22) qui recherchait une superficie couverte plus grande pour exercer son activité. La dirigeante, Mme CHAPIN, emploie 3 compagnons.

- **Pharmacie.** Les premiers travaux ont été engagés d'urgence, afin de permettre le démarrage de la pharmacie à la date limite du 6 Décembre.